

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

CNW : code 01 et hebdomas en Estrie

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX CENTRES DE TRI QUÉBÉCOIS**

**Le premier ministre du Québec annonce un investissement de 1,7 M\$,  
dont 443 644 \$ d'aide financière au Centre de tri de l'Estrie**

**Sherbrooke, le mardi 2 mars 2010** – Le premier ministre du Québec et député de Sherbrooke, Jean Charest, annonce un investissement de plus de 1,7 M\$ dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2012* (PACT).

À l'automne 2008, la conjoncture économique mondiale défavorable a eu un impact sur le marché des matières recyclables. Afin de soutenir l'industrie de la récupération, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, a annoncé en janvier 2009 la mise en place du *Plan de relance pour soutenir les centres de tri du Québec* qui incluait des mesures à court et à moyen termes. Une des sept mesures de ce plan est le PACT administré par RECYC-QUÉBEC, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2009. Cette intervention gouvernementale impliquait la participation de ministères et d'organismes municipaux ainsi que celle des principaux acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

« Notre gouvernement se positionne comme un leader nord-américain en matière de développement durable, et des initiatives comme celle que nous annonçons aujourd'hui confirment que nous faisons les bons choix. L'apport des centres de tri en faveur de l'environnement et de l'économie est indéniable, et nous avons tous à gagner, en tant que société, de la mise en place de moyens structurants permettant de mieux gérer nos matières résiduelles », a déclaré le premier ministre du Québec.

**Le Centre de tri de l'Estrie**

Le Centre de tri de l'Estrie, qui a vu le jour à Sherbrooke en 1996, reçoit annuellement 36 000 tonnes de matières recyclables et dessert 137 000 portes provenant de la ville de Sherbrooke, des MRC de Coaticook, du Haut-Saint-François, de Memphrémagog, des Sources ainsi que du Val-Saint-François. Le Centre obtient aujourd'hui 443 644 \$ pour la réalisation d'une analyse (volet A) et des mesures d'amélioration (volet B). Le Centre améliorera ainsi sa capacité de traitement, sa productivité et la qualité des matières triées. Plus précisément, le Centre agrandira son aire de réception des matières et fera l'acquisition et l'installation d'équipements d'ici à la fin de l'été 2010. La somme octroyée aujourd'hui au Centre de tri de l'Estrie correspond à 25 % du coût total du projet.

Jean-François Rouleau, président de la Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise, s'est réjoui de l'investissement du gouvernement du Québec. « Cette somme servira à moderniser nos équipements, à améliorer la qualité de nos matières recyclables, et à favoriser un environnement amélioré en matière de sécurité et santé pour nos travailleurs. »

## Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2012

Le *Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2012* (PACT) se traduit par l'octroi d'une aide financière aux centres de tri afin d'améliorer leur productivité, la qualité des matières sortantes, les quantités de matières acceptées, triées et vendues et le taux de capture des matières recyclables.

« Le Québec a fait des gains majeurs au cours des 20 dernières années en gestion des matières résiduelles. La récupération est une réalité quotidienne et bien vivante pour chacun d'entre nous, et il est primordial de préserver ces pratiques et ces infrastructures ainsi que la confiance des citoyens à l'égard de ce service public indispensable », a souligné Ginette Bureau, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC.

Le programme se structure en deux volets :

- Le volet A – Analyse : il prévoit la réalisation d'un diagnostic du centre de tri et l'élaboration d'un plan d'action portant sur les éléments à améliorer. La contribution financière maximale pour ce volet s'élève à 20 000 \$ par centre.
- Le volet B – Amélioration : il concerne la mise en œuvre de mesures inscrites au plan d'action découlant du diagnostic. Ce volet vise l'implantation au sein de l'entreprise de meilleures pratiques d'affaires (ex. : mesures favorisant la productivité; formation de la main-d'œuvre; implantation d'un système de gestion) et d'interventions ciblées sur le plan des infrastructures et des équipements du centre de tri. La contribution maximale du volet B est de 480 000 \$ par centre.

## RECYC-QUÉBEC

Depuis 20 ans, la société d'État RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de programmes, en développant les connaissances pertinentes, et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. Elle est l'organisme désigné pour coordonner les activités de mise en valeur prévues à la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles*.

-30-

### Source :

Jonathan Trudeau  
Conseiller aux communications  
Cabinet du premier ministre  
418 643-5321

### Information :

Erwanne Plisson  
Conseillère en communication  
RECYC-QUÉBEC  
418 643-0394, poste 3238  
[e.plisson@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:e.plisson@recyc-quebec.gouv.qc.ca)

Nancy-Sonia Trudelle  
Responsable des relations avec les médias  
Direction générale des communications et des services à la clientèle  
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de  
l'Exportation  
514 499-2199, poste 3710